

# L'avenir des Monuments en sites en jeu

**PATRIMOINE** Plus de 2.500 citoyens se mobilisent pour la protection du patrimoine

► La suppression de l'avis conforme de la Commission royale des Monuments et sites fait grincer des dents.  
► Cette décision n'est plus supportée que par les socialistes.

Les remous politiques n'empêchent pas le gouvernement bruxellois de poursuivre son travail. Ce mercredi, lors de la commission aménagement du territoire, les députés reprendront donc la discussion concernant la réforme du code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). Une centaine d'amendements avait été déposée par l'opposition Ecolo et MR ainsi que par le gouver-

nement lors de la dernière séance.

Si certaines pistes proposées par l'opposition notamment en matière de participation citoyenne ou encore la mise en place d'un mécanisme de saisine lié aux délais de rigueur pour les permis d'urbanisme et d'environnement ont été suivies par la majorité et le ministre-président Rudi Vervoort, il y a un point qui n'a pas été modifié: la suppression de l'avis conforme de la Commission royale des Monuments et sites (CRMS).

Actuellement, lorsqu'un bien est classé et fait l'objet d'un projet, la CRMS doit examiner le dossier et rendre son avis qui est contraignant. Elle peut donc à elle seule bloquer un projet. Ce fut par exemple le cas pendant de longues années de la rénovation des logements sociaux des cités-



Rudi Vervoort est isolé sur la question de la suppression de l'avis conforme. © OLIVIER POLET.

jardins du Floréal à Watermael-Boitsfort.

Du coup, pour aller plus vite, le ministre-président Rudi Vervoort (PS) souhaite supprimer l'avis conforme et le remplacer par l'avis d'un fonctionnaire délégué patrimoine. Il dépendrait donc de la Région et ne serait plus indépendant comme c'est le cas actuellement pour la CRMS qui se base tout de même sur les analyses de la Direction des Monuments et sites reliée à la Région.

Pendant des années, les professionnels de l'immobilier et de la rénovation ont critiqué le pouvoir de la CRMS, à tel point que le gouvernement préfère éviter certains classements pour que les bâtiments puissent continuer à vivre et à être fonctionnel au XXI<sup>e</sup> siècle.

Au départ, Rudi Vervoort était

soutenu par la majorité. Mais des voix citoyennes ont commencé à s'élever contre cette suppression. Une pétition en ligne a recueilli plus de 2.500 signatures en quelques jours seulement.

Si l'opposition a toujours joué son rôle en affirmant vouloir le maintien de l'avis conforme et surtout de l'indépendance de cette structure, la majorité se taisait. Aujourd'hui, des élus Défi et CDH signent cette carte blanche et demandent que les prérogatives de la CRMS soient maintenues. Il faut dire que l'instance de défense du patrimoine a fait un travail de remaniement en interne et est moins stricte que par le passé, principalement depuis la prise de fonction de Marie-Laure Roggemans.

Rudi Vervoort semble donc bien isolé dans ce dossier. ■

VANESSA LHULLIER

## la carte blanche

Un collectif de signataires

# Une nouvelle réforme du CoBAT pour consacrer la bruxellisation ?

**Une carte blanche collective. La Commission de Développement Territorial au Parlement bruxellois débat ce mercredi 28 juin de la suppression de l'avis conforme de la Commission Royale des Monuments et Sites. Les implications pour le patrimoine de la ville ne sont pas minces.**

Nous ne pouvons ignorer les voix des 2.500 citoyens qui s'élèvent pour l'instant en faveur du patrimoine. Leur mobilisation nous pousse à prendre la parole car nous partageons leur point de vue et leurs craintes.

Depuis deux semaines, un collectif de citoyens a lancé une campagne intitulée « Le patrimoine, ça nous regarde » ainsi qu'une pétition pour appeler les députés du Parlement bruxellois - où se discute pour l'instant la révision du CoBAT (le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire) - à refuser la suppression d'une des principales missions de la Commission royale des Monuments et des sites (CRMS).

La CRMS est le gardien du patrimoine de notre Région et le garant de la protection des biens protégés (classés et inscrits sur la liste de sauvegarde) via l'avis conforme - c'est-à-dire contraignant - qu'elle émet en vue de contrôler les projets ou les travaux prévus sur les-

biens. Grâce à cet avis conforme, elle peut imposer des conditions d'exécution aux projets ou travaux ou même s'y opposer lorsqu'ils sont trop dommageables.

Comme le souligne la pétition, sans l'avis « conforme » et l'expertise de la CRMS, le Bois de la Cambre serait méconnaissable, la toiture du Palais des Beaux-Arts de Victor Horta serait remplacée par des sheds industriels, la statue équestre qui marque le centre de la Place Royale aurait probablement disparu, le Mont-de-Piété serait peint en noir, les hôtels de maître les plus anciens de la rue aux Laines seraient démolis, la place du Sablon serait envahie par les enseignes publicitaires, le Grand Entrepôt de Tour et Taxis n'existerait sans doute plus...

Les nombreux domaines de compétence et d'expertise que ses membres ont développés au fil des années ont permis le sauvetage et la préservation de biens faisant partie du patrimoine tant architectural que naturel, en contribuant au mieux aux efforts consentis pour orienter notre Région vers un développement durable.

### Menace sur l'indépendance

Cette situation est aujourd'hui menacée par la nouvelle réforme du CoBAT proposée par le Gouvernement Vervoort et qui est actuellement en débat à

la Commission de développement territorial au Parlement bruxellois.

La réforme prévoit en effet de réduire le rôle de la CRMS et de supprimer son avis conforme (repris à l'article 177 du CoBAT) sous prétexte que, dorénavant, une administration compétente, chapeauté par un(e) fonctionnaire délégué(e) du patrimoine, veillera sur le patrimoine protégé.

C'est oublier que la CRMS est un organe indépendant, que ses avis sont publics et motivés alors que l'Administration du patrimoine, aussi compétente qu'elle soit, est directement placée sous la tutelle du Gouvernement aux injonctions duquel elle doit répondre.

Or, on le sait, le patrimoine bruxellois est sans cesse et de plus en plus menacé. Dans une ville où les pressions du marché sont de plus en plus fortes, supprimer l'avis conforme de la CRMS consisterait à vider celle-ci de son sens et à livrer les biens les plus précieux de notre Région aux ambitions des spéculateurs. Si les investissements en termes de logements sont indispensables dans notre Région, ils ne peuvent être un prétexte à détruire le patrimoine classé ou porter atteinte au patrimoine inscrit sur la liste de sauvegarde. En ce sens l'avis conforme est, et doit rester un garde-fou réglementaire afin de protéger le patrimoine contre toute dérive politique ou financière.

### Vers une bruxellisation effrénée ?

Dans son ensemble, la réforme du CoBAT appelle de nombreuses critiques, entre autres parce qu'elle amorce une dérégulation de l'urbanisme bruxellois et constitue un affront à la participation citoyenne. Mais le retrait de la préservation du patrimoine apparaît bien comme un des points les plus dommageables pour l'avenir de Bruxelles. Le Conseil d'Etat, lui-même, a considéré que la suppression de l'avis conforme serait un « recul sensible de la protection patrimoniale ».

Si elle était adoptée, cette réforme parachèverait la bruxellisation de Bruxelles !

Il n'est pas trop tard pour préserver le rôle essentiel de la CRMS. Il n'est pas trop tard pour protéger notre patrimoine à tous - c'est-à-dire, ce qui fait la beauté de notre ville chargée d'histoire et qui contribue à la qualité de vie de ses habitants.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ajouter nos voix à celles de nos concitoyens et demandons au Ministre-Président Vervoort ainsi qu'aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de reconsidérer cet aspect de la réforme et de renoncer à la suppression de l'avis contraignant de la CRMS, afin de contrer les conséquences irréversibles qu'elle pourrait entraîner.

### Signataires :

**\*Députés au Parlement bruxellois :** Bernard Clerfayt, député au Parlement bruxellois (Défi) et bourgmestre de Schaerbeek; Julie de Groote, députée au Parlement bruxellois (CDH); Willem Draps, vice-président du Parlement bruxellois (MR); Evelyne Huytebroeck, députée au Parlement bruxellois (Ecolo); Martine Payfa, députée au Parlement bruxellois (Défi); Arnaud Pinxteren, député au Parlement bruxellois (Ecolo); Viviane Teitelbaum, députée au Parlement bruxellois (MR) et échevine de l'urbanisme à Ixelles; Gaëtan Van Goidsenhoven, député au Parlement bruxellois (MR) et échevin du développement urbain à Anderlecht; Arnaud Verstraete, Député au Parlement bruxellois (Groen).

**Associations - comités :** Association du Quartier Léopold et Européen de Bruxelles; Association pour la Préservation des Ascenseurs Anciens; Association Professionnelle de Conservateurs-Restaurateurs d'œuvres d'art (APROA-BRK); Atelier de Recherche et d'Action Urbaines (ARAU); Broebel'Air - Quartier durable citoyen de la place Saint-Pierre; Brussels Art Deco Society; BruxellesFabriques; Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre; Comité Longchamp - Messidor; Comité Notre-Dame-aux-Neiges; Comité du Quartier Meunier; GAQ-Groupe d'animation du quartier européen de la ville de Bruxelles; Inter-Environnement Bruxelles (IEB); Europa Nostra; Pétitions-Patrimoine.

**A titre personnel :** Marie-Anne Swartenbroeck, magistrat honoraire.

**wink.be**  
Supermarché en ligne

LE spécialiste belge de vos courses en ligne

1<sup>ère</sup> LIVRAISON À DOMICILE GRATUITE\*



Pourquoi Wink et pas un autre e-supermarché ?

	wink	Autres e-supermarchés
Préparation	100% gratuite ✓	Frais de préparation jusqu'à 5,50 €
Commande complète	100% garantie ✓	Pas de garantie
Frais de livraison	1 <sup>ère</sup> livraison GRATUITE ✓	Jusqu'à 9,95 €
Fruits et légumes	Satisfait ou remboursé ✓	Pas de garantie
Durée de conservation des produits frais	Date limite de consommation affichée sur le site web ✓	Risque de durée de conservation très courte, selon le stock
Emballage de vos courses	Sacs recyclables GRATUITS ✓	Contraintes avec des bacs pliables, des caisses,...
Livraison le jour même ?	Oui, si vous commandez avant 9 h ✓	Non

\* Offre non cumulable, livraison gratuite lors de la 1<sup>ère</sup> commande sur wink.be du 12/06/2017 au 30/06/2017. 1 seule livraison gratuite par personne, compte client, adresse et famille. Prix standard d'une livraison à domicile combo by bpost : 9,95 €. Liste des codes postaux desservis disponible sur combo.be.

Wink Wavre : Chaussée de Louvain 500 A, 1300 Wavre